

## 1. OBJET DU CONTRAT

Le Bailleur donne en location aux Colocataires, qui l'acceptent, selon les modalités et conditions stipulées au présent contrat de bail, une maison, tel que décrite ci-après :

Adresse du bien

Désignation

Surface habitable

Figurant au cadastre section :

numéro :

Les Colocataires déclarent avoir effectué une visite détaillée du Logement et le louer dans l'état dans lequel il se trouve et ce tel que détaillé dans l'état des lieux contradictoire d'entrée dressé entre les Parties, conformément aux dispositions du présent et annexé à celui-ci.

Le logement est loué meublé ou semi-meublé : ☐

